



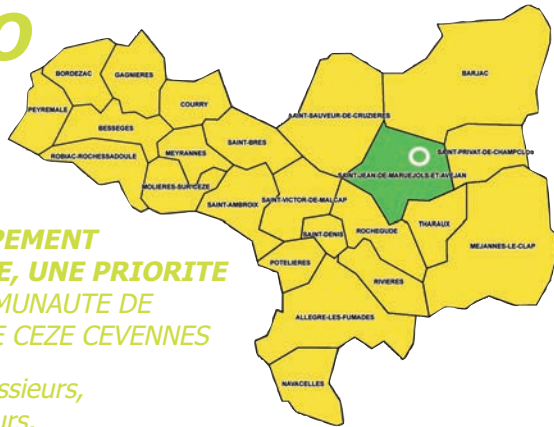
ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TERRE DE BARRY

26 lots à vendre - Terrains à bâtir

De 1 248 à 2 294 m²
Au prix de 25 €/m²

Saint Jean de Maruéjols et Avéjan
GARD (30)

EDITO



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, UNE PRIORITE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

Mesdames, Messieurs,
les Entrepreneurs,
Artisans et Commerçants,

La Zone d'Activité Economique «Terre de Barry», à Saint Jean de Maruéjols et Avéjan, vous offre la possibilité de vous installer et développer votre activité.

La Communauté de Communes De CEZE CEVENNES a voulu donner une nouvelle vie au patrimoine industriel qui fut actif durant de nombreuses décennies au siècle dernier sur ce site.

A proximité des Ateliers Relais, nous pourrons vous accueillir pour vous accompagner avec la dynamique de notre Communauté et celle du Bassin Economique d'ALES.

Nous serons à vos côtés dans la démarche industrielle, artisanale, commerciale avec le même esprit d'entreprise.

Vous êtes les moteurs de l'emploi, nous comptons sur votre capacité pour réussir.

Vous serez les bienvenus, nous comptons sur vous.

Le Président,
Pierre BRUN



REGLEMENT

Le lotissement est réservé aux activités multiples à caractère de :

- **Service industriel**
- **Commercial**
- **Artisanal.**

L'habitat y sera limité aux besoins des entreprises, pour assurer la gestion ou le gardiennage des établissements, dans la limite d'un logement par établissement implanté dans la zone avec un maximum de 80 m² de Surface Hors d'Œuvre Nette (S. H. O. N.) intégré dans le volume du bâtiment principal à usage d'activité.

La hauteur des constructions est fixée à 10 mètres au faitage.

Une démarche environnementale devra être mise en œuvre pour chaque bâtiment et sera décrite dans le dossier du permis de construire.

Il est fortement recommandé d'intégrer aux éléments constitutifs de la construction des procédés utilisant les énergies nouvelles ou naturelles, et en particulier l'énergie solaire.

Une qualité architecturale maximale devra être recherchée.

Un aménagement paysager sera imposé sur chaque lot en proportion de 15 % de la surface totale de ce dernier.

Le coefficient d'occupation des sols est de 0.50 et l'emprise au sol des bâtiments ne devra pas excéder 50% du terrain d'assiette de la construction.

Modalités et conditions d'acquisition



Critères d'évaluation des projets :

- La pertinence du projet.
- Le caractère innovant de l'activité.
- La qualité architecturale de la construction.
- Les matériaux de construction projetés.
- La qualité des aménagements extérieurs.
- La démarche environnementale.
- L'usage des énergies renouvelables.



ZAE de 6 hectares classée d'intérêt territorial

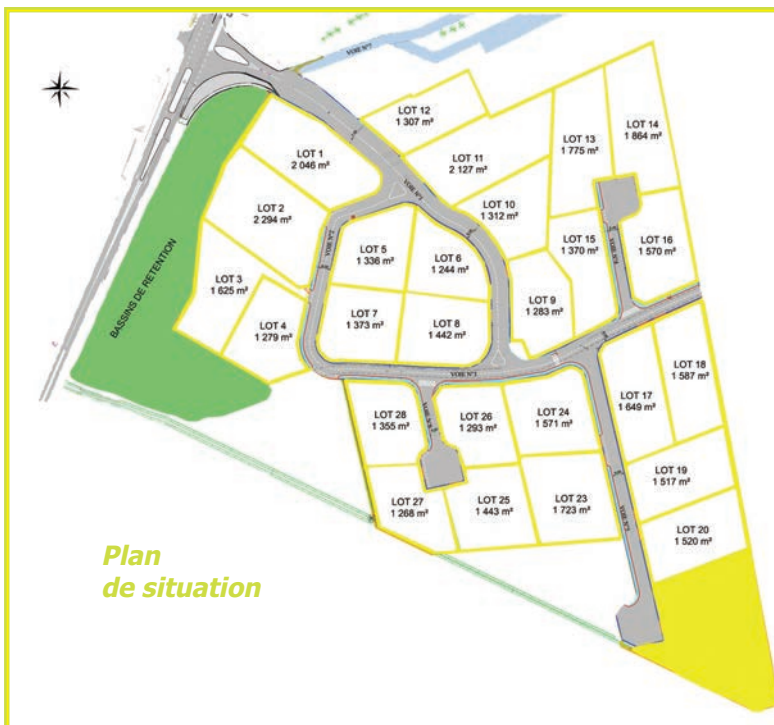
26 LOTS DE TERRAINS À BÂTIR

D'UNE SUPERFICIE DE 1 248 À 2 294 M²

LES ATOUTS

- Situation sur un axe important Gard-Ardèche.
- Proximité de 6 ateliers relais.
- Possibilité de logement sur place.
- Un cadre exceptionnel et un volet paysagé soigné.

La zone est inscrite au schéma directeur des activités économiques du Pays des Cévennes. Elle est classée comme ZAE d'intérêt territorial.



Plan de situation



LES EQUIPEMENTS

Toutes les parcelles sont entièrement viabilisées :

- AEP : compteur individuel.
- Electricité : 36KW Triphasé (la zone est desservie par 2 transformateurs).
- Téléphone et Internet ADSL.
- Raccordement au réseau d'eaux usées.

2 poteaux d'incendie sont installés sur la zone. Un bassin de rétention est calculé pour recueillir l'ensemble des eaux de pluie.

LA VOIRIE

- La zone est directement accessible à partir de la RD 979 par un carrefour aménagé.
- La voirie largement dimensionnée, permet l'accès aux véhicules de tout tonnage.
- L'ensemble de la voirie est éclairé.
- Le carrefour d'entrée et la voirie principale sont paysagés.
- La ZAE est située dans un environnement naturel particulièrement attractif.

PRIX DE VENTE EXCEPTIONNEL
25 € HT/m²

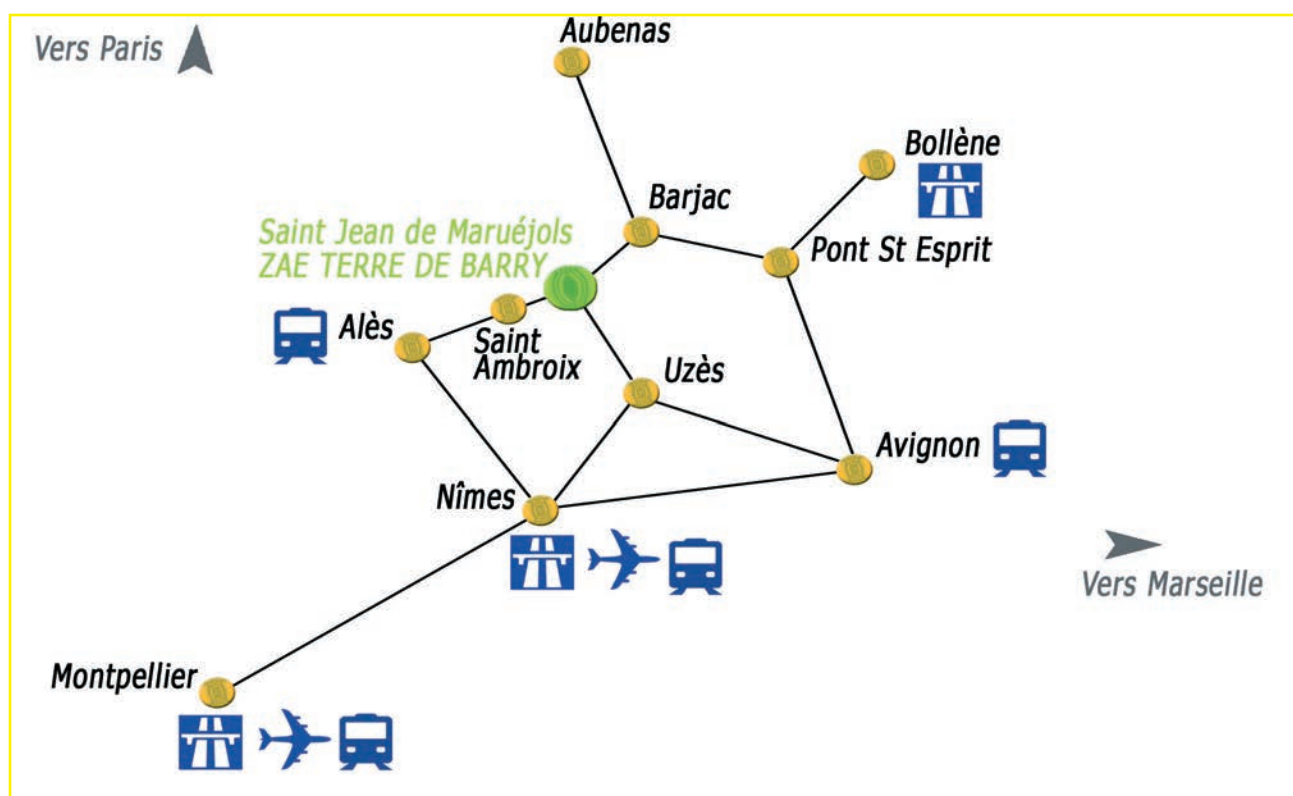
La Communauté de Communes
est à votre disposition pour
vous aider dans la constitution
de votre projet.

LOCALISATION



La Zone d'Activités Economiques intercommunale «Terre de Barry» est située à **SAINT JEAN DE MARUEJOLS**, Route de BARJAC, au croisement de la RD 979, qui assure la liaison vers UZES, et de la RD 16 qui assure la liaison d'ALES au Gard Rhodanien.

Entre Méditerranée et Vallée du Rhône, elle est à 20 minutes à l'Est d'ALES, 50 minutes de NIMES (A9 - Sortie NIMES Ouest) ou de la Gare TGV d'AVIGNON et à 45 minutes de PONT SAINT ESPRIT (A7 - Sortie BOLLENE).



Contacts - Commercialisation

Communauté de Communes De Cèze Cévennes

Tél : 04.66.83.77.87 - Port : 06.22.10.05.03

zae-terre.de.barry@ceze-cevennes.fr



Alès Myriapolis

Agence de développement Alès Cévennes

Tél : 04.66.55.84.84

accueil@myriapolis.fr



Cette ZAE a été financée avec l'aide de :

